



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 20.02.2014 – interpellation de Monsieur STASSEN, Conseiller communal, concernant la délégation à l'Agence Régionale de Stationnement.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant le personnel de l'Agence régionale du stationnement, si deux personnes ont été engagées en 2011, l'équipe compte aujourd'hui 6 personnes. Le directeur général de l'Agence, est entré en fonction depuis le 1er janvier 2014. La procédure d'engagement du directeur adjoint est en cours ainsi que celles d'autres collaborateurs.

Depuis le 1er janvier 2014, l'Agence régionale du stationnement se charge du contrôle du stationnement de la zone bleue de Berchem-Sainte-Agathe. Mais n'ayant pas encore engagé de stewards, l'Agence régionale a signé un contrat avec une société privée pour que le contrôle soit effectué par leurs soins à partir du 01.01.14 et ce, jusqu'au 31.03.14.

Après le 31.03.14, si l'Agence n'est toujours pas en mesure d'effectuer elle-même cette mission, elle devra à nouveau faire appel aux services d'un opérateur privé.

En pratique :

- La société privée contrôle effectivement pour le compte de l'Agence l'ensemble du périmètre de la zone bleue depuis le 06.01.14.
- Le nouveau formulaire de demande de carte de dérogation, est disponible depuis le 09 janvier 2014 aux guichets de l'Administration communale et tous les riverains possédant une carte riverains en 2013, ont reçu un courrier personnalisé dans le courant de la semaine du 13 janvier 2014 les avertissant des nouvelles modalités d'obtention de cartes, tel que stipulé dans le règlement redevance, voté au Conseil Communal du 19.12.13.
- Les cartes riverains octroyées en 2013, resteront valables jusqu'au 15.02.14.

Le règlement redevance approuvé par le Conseil communal du 19.12.13, a été affiché le 20.12.13. Il est également consultable sur le site internet de la commune. Ce règlement est entré en vigueur le 01.01.14.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

014